



# Mairie de Silly Le Long

## BULLETIN MUNICIPAL DE

### JUIN 2024

#### ÉDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur,

A peine sortis des urnes, nous devons y retourner les 30 Juin et 7 Juillet prochains mais je me garderai bien d'intervenir, sur un domaine qui relève de la conscience de chacun et de la liberté de choix du bulletin à déposer dans les urnes ; deux préceptes qui conditionnent le bon fonctionnement de notre démocratie.

Vous avez élu le conseil municipal en place jusqu'en 2026, je le préside et j'ai, comme l'ensemble des conseillers, pour seuls objectifs, la cohésion de notre équipe, la bonne gestion de notre commune et son évolution. Le 21 mars dernier, ce conseil a approuvé, à l'unanimité, les résultats du compte de gestion de notre commune et voté les budgets de l'année 2024.

La section fonctionnement 2023 présente un résultat bénéficiaire cumulé de 1 104 491 €, le résultat de la section investissement présente un déficit de 517 578 € ; déficit normal puisque la section fonctionnement assure les recettes d'investissement. Le résultat global de l'année 2023 s'élève donc à 586 913 € (après avoir engagé la réfection des routes intérieures, de trottoirs et autres travaux).

A l'unanimité, les membres du Conseil ont reconduit le principe de ne pas augmenter la pression fiscale en 2024, sur nos administrés et ont donc maintenu les taux des taxes communales.

Pour l'année 2024, le budget de fonctionnement s'élève à 1 388 482 €, le budget investissement à 1 438 825 €.

Les principaux investissements sont : l'aménagement des allées du cimetière, la poursuite de la réfection des trottoirs, l'achat de mobiliers et de matériels informatiques pour l'école (d'autres dépenses d'équipement sont inscrites en fonctionnement), de bancs et tables pour le square et le city stade, la rénovation de l'intérieur de la mairie, la réfection de l'entourage du bassin (route de Nanteuil), un panneau d'information lumineux sur la place de la mairie, un aménagement de sécurité dans la Grande Rue. Un report de 2023 concerne la réfection totale du city stade pour nos jeunes (en attente de subvention).

Compte tenu des travaux en mairie, nous serons dans l'obligation de fermer l'accueil les deux premières semaines du mois d'Août prochain.

La commune, avec l'accord d'un prestataire local, lance un achat groupé pour que chacun puisse faire, à prix négocié, le crépi des murs de sa propriété. Ne pas crépir est une infraction au regard du code de l'urbanisme qu'un préfet nous avait demandé de relever et de transmettre au procureur. Vos élus préfèrent apporter une aide afin de faciliter les régularisations. Le prix négocié est de 30 € le mètre carré. Chacun peut dès aujourd'hui s'inscrire en mairie ; un tirage au sort sera effectué et l'un des inscrits pourra bénéficier d'une prestation gratuite.

Les festivités du 14 juillet auront lieu comme chaque année le 14 juillet (feu d'artifice, concours de pétanque, bal). Vous pouvez dès maintenant utiliser le bulletin figurant en dernière page pour vous inscrire au dîner.

Les vacances scolaires débutent le 6 Juillet prochain, je souhaite de bonnes vacances à nos enfants et à leurs parents pour la période estivale.

**Daniel LEFRANC, Maire**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Un transport est mis en place vers la piscine de Crépy-En-Valois les 1<sup>er</sup>, 9,17,25 Juillet et 2 Août 2024.

Le départ de Silly Le Long est prévu à 13h20 sur la place de la mairie et le retour à 16h22.

Réservation par téléphone via Oise Mobilité avant 11h le jour du trajet

Tel : 0970150150



Le personnel communal rencontre des difficultés du fait du manque de civisme de trop nombreux propriétaires de chiens.

Il est rappelé que par arrêté municipal du 23 Septembre 2021, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour les enfants et le square.



## **Stationnement des véhicules**

- 1- Il est rappelé que par arrêté du 7 Juillet 2023 tout stationnement sur les trottoirs est formellement interdit, les stationnements doivent s'effectuer sur des emplacements délimités et matérialisés par un marquage au sol.
- 2- Par arrêté du 13 Juin 2024, il est interdit aux véhicules de plus de 5 mètres de long de stationner autour du square Jacques Teulet. Ces véhicules empiètent sur le square ou sur la voie publique.

**Tout contrevenant sera verbalisé par une contravention.**

## HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Afin de garantir la tranquillité de tous, il est rappelé que les horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage sont les suivants :

- ✓ du **Lundi au Vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30,**
- ✓ **les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,**
- ✓ **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**



## Association pour la Sauvegarde de l'Eglise St Pierre St Paul de Silly Le Long

Quelques nouvelles de notre association.

Le 25 Mai nous avons participé à l'organisation de la Marche Dinatoire de Silly Le Long, nous sommes heureux que cette manifestation, que nous avons initiée en 2013, continue de s'effectuer pour l'animation de notre village.

Le week-end du 21 et 22 Septembre auront lieu les journées du patrimoine, notre Eglise Saint Pierre Saint Paul sera ouverte le samedi et dimanche après-midi de 14h00 à 18h00 afin de faire découvrir aux visiteurs l'intérieur de notre Eglise.

Le samedi 5 Octobre à 17h30 se produira dans notre Eglise, la Chorale de Juilly, 3 petites notes, en compagnie d'une chorale Espagnole, nommée A Capella,

**Entrée** : 7 euros, chèque à l'ordre Ass de Sauvegarde de l'Eglise de Silly Le Long

A adresser ou déposer en Mairie pour Ass Sauvegarde Eglise

5 rue Marcel Trumel

60330 Silly le Long

Renseignements au 06 99 03 59 05 ou 06 08 67 91 82.



## CLUB DE L'AMITIE DE SILLY LE LONG

Le club est un lieu de rencontre pour les Silliciens(nes) et aux personnes des alentours. Les adhérents se réunissent tous les 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, salle Guy Couturier à Silly le long pour un goûter, jeux et discussions entre amis, un plaisir de se retrouver chaque mois de 14h00 à 18h00.

Nous organisons des repas, lotos et des sorties.  
La cotisation est de 22 euros pour l'année.

### **Vous êtes tous les bienvenus**

Contact : Mme DARRAS Marie-Christine  
Portable : 0772120899  
Mail : [mcdarras0131@orange.fr](mailto:mcdarras0131@orange.fr)

**A bientôt**

## Bibliothèque de Silly le long (cour de la mairie)



Ouverte les mercredis de 14h00 à 18h00  
Lecture pour tous et dans tous les domaines, petits et grands  
Lieu de rencontre agréable  
Nous serons ravis de vous rencontrer

Les Bénévoles



Le samedi 25 Mai Fêtez Silly a réuni les associations de notre village, l'Ass pour la Sauvegarde de l'Eglise, l'APE, AS Silly (foot), le club de l'amitié, afin d'organiser ensemble **La Marche Dinatoire de Silly Le Long**, initialement effectuée par la Sauvegarde de l'Eglise. Cette première organisation en commun s'est déroulée avec succès, 286 participants étaient présents, avec le soleil qui nous a accompagné exceptionnellement pour cette journée.

Prochaine activité : participation à l'organisation de **la fête du 14 juillet**, animations et repas du soir.

**Le dimanche 13 Octobre 2024 : organisation de la Brocante**, un essai d'une nouvelle date pour cette année, avec une proposition d'emplacement à l'extérieur et à l'intérieur de la salle multifonction Guy Couturier.

Les inscriptions se feront en Mairie les **samedis 5 et 12 octobre**, au tarif de :

- ✓ 4 euros à l'extérieur le ML avec un minimum de 2 mètres
- ✓ 6 euros à l'intérieur le ML avec un minimum de 2 mètres



Un petit mot de l'APE (Association des parents d'élèves) :

**Le mois de juin est toujours très festif.**

Cette année, une grande nouveauté a eu lieu : un bal de fin d'année pour les 2 grandes classes de l'école sur le thème  
**« Sapés comme jamais »**



**Danse & Jeux**



**Election du roi et de la reine**

## **EVENEMENTS A VENIR :**

Ne manquez pas **LA KERMESE** vendredi 28 juin à partir de 18h.

Ouverte à tous !



On se retrouvera également à la rentrée pour notre traditionnel Halloween. Toujours plus effrayant, toujours plus amusant.



Suivez-nous sur **Facebook APE GRANDIR ENSEMBLE** pour ne rien manquer de nos événements.

# KERMESSE

## ÉCOLE DE SILLY-LE-LONG



28  
JUN  
2024

17H

### SPECTACLE DE NOS ENFANTS

Thème: Les Jeux Olympiques



DE 18H À 21H30

### JEUX DE KERMESSE

2 Structures gonflables

Poneys

Jeux en bois

Chamboule-tout

Pêche à la ligne

Panier garni

DISTRIBUTION DES LOTS DE LA TOMBOLA

20H30: TIRAGE DES 3 GROS LOTS

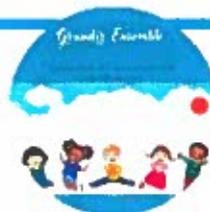
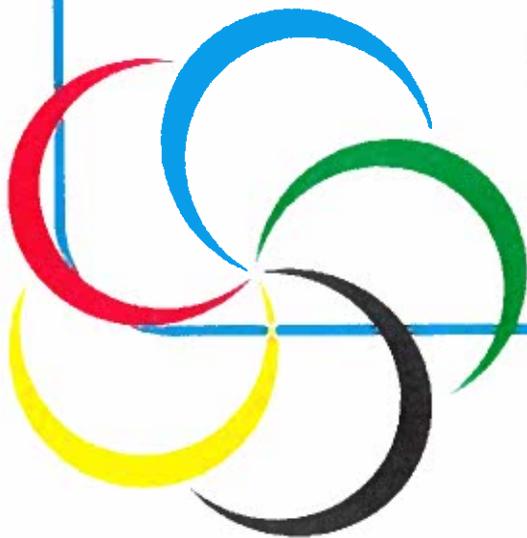
RESULTAT PANIER GARNI

### RESTAURATION

Barbecue

Frites

Gâteaux



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale unique  
**du mardi 18 juin 2024 au vendredi 19 juillet 2024 inclus**

sur le projet de la société **VIRTUO**  
de construire et d'exploitation d'un entrepôt couvert  
Commune de **SILLY-LE-LONG**

1. L'enquête publique unique porte sur la demande de permis de construire et sur la demande d'exploitation d'un entrepôt couvert d'une superficie de 36 000 m<sup>2</sup> comprenant 6 cellules de produits combustibles et de liquides inflammables sur une emprise foncière de 7,05 ha sur le territoire de la commune de SILLY-LE-LONG, relevant pour les activités soumises au régime de l'enregistrement, de la rubrique n° 1510-2 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
2. La préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.
3. Le maire de SILLY-LE-LONG est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire qui peut être un accord ou un refus.
4. M. Patrick MOUNAIX, directeur de l'institut des métiers et de l'artisanat en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à l'enquête publique unique.  
M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
5. Le siège de l'enquête publique unique est situé à la mairie de la commune de SILLY-LE-LONG.  
Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de SILLY-LE-LONG les jours suivants :
  - Mardi 18 juin 2024 de 15h00 à 18h00 ;
  - Samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
  - Mercredi 3 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
  - Vendredi 19 juillet 2024 de 16h00 à 19h00.
6. Les dossiers de demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de SILLY-LE-LONG.
8. Les documents concernant la demande d'autorisation environnementale en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de SILLY LE LONG, LE PLESSIS-BELLEVILLE et MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ ;
9. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
  - sur le registre d'enquête publique unique tenu à sa disposition en mairie de SILLY-LE-LONG,
  - par courrier adressé à la commune de SILLY-LE-LONG à l'attention du commissaire-enquêteur,
  - par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr) avec la mention en objet « Enquête Publique VIRTUO »
10. Les observations faites sur le registre, par voie postale ou dématérialisée, sont consultables au siège de l'enquête publique ou sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.
11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paulo FERREIRA – Directeur général associé – paulo.ferreira@virtuo-property.com – 06.07.21.43.51. - ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SILLY-LE-LONG

Par un arrêté communal d'ouverture de l'enquête publique en date du 19 mars 2024, monsieur le Maire de Silly-le-Long a ouvert l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune de Silly-le-Long.

**L'enquête publique se déroulera du mercredi 26 juin 2024 à 09h00 jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18h00.**

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme pour une durée de 30 (trente) jours consécutifs à partir du mercredi 26 juin 2024 à 09h00 jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18h00.

Monsieur Christophe de Ponton d'Amécourt, cadre bancaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Alexis Lurois, agriculteur-paysagiste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

- Le dossier de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme composé notamment : de la délibération de prescription de la modification du PLU, de la notice de présentation et de justification tenant lieu de rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale, du résumé non technique, des éléments du PLU avant modification, des éléments du PLU après modification et de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi que les réponses apportées.

Le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Silly-le-Long, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Silly-le-Long pendant 30 jours consécutifs du mercredi 26 juin 2024 à 09h00 jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18h00 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de Silly-le-Long, 5 rue Marcel Trumel 60330 Silly-le-Long

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet :

<https://www.mairie-sillylelong.com>

et les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante :

[silly-le-long@orange.fr](mailto:silly-le-long@orange.fr)

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Silly-le-Long les :

**Mercredi 26 juin 2024 de 09h00 à 12h00**

**Mercredi 10 juillet 2024 de 15h00 à 18h00**

**Vendredi 26 juillet 2024 de 15h00 à 18h00**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Silly-le-Long son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la Préfète du Département de l'Oise et à la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique pendant un an.

Monsieur le Maire  
Daniel LEFRANC

# SILLY LE LONG EN FETES

## FESTIVITES DU 14 JUILLET 2024

Avec le concours de l'Amicale Sportive de Silly et l'Association Fêtez Silly, la Municipalité vous propose :



### AU SQUARE

A partir de 10H concours de pétanque

Buvette et restauration rapide

### AU STADE

18H30 : Buvette et jeu apéro

19H30 : Repas /karaoké

Menu : Paella + part de gâteau à 15€

(Vente de vin rouge et rosé)

Frites /saucisses/gâteau sur réservation 7€



### LA MUNICIPALITE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS AU STADE

20H45 : Distribution de lampions

21h45 : Départ du cortège de la retraite aux flambeaux

23h00 : Feu d'artifice suivi d'un bal populaire

**BONNES VACANCES A TOUS**





**RESERVATION DU REPAS DU 14 JUILLET 2024  
AVANT LE 5 JUILLET**

NOM ET PRENOM	TEL FIXE	TEL PORTABLE

**PRIX DU REPAS**

Paella + part de gâteau 15 €

Saucisses/frites + part de gâteau 7€

**Chèques à l'ordre de Fêtez Silly  
A déposer en Mairie  
5 rue Marcel Trumel**